

CD 29/12/2016

Signature de l'accord de Génération HYPERADOUR

L'accord négocié entre partenaires sociaux est équilibré, comporte certaines avancées et recueille donc notre signature.

Nous aurions pourtant apprécié que le pourcentage d'embauche de femmes de moins de 26 ans soit aussi précisé dans celui d'embauche global à hauteur de 22% défini dans l'accord. Mais nous notons avec satisfaction qu'un indicateur d'embauche par sexe est prévu et surtout qu'une négociation sur l'égalité professionnelle sera ouverte début 2017.

Le SNEC en prend acte et fait donc confiance à la Direction pour donner à ce thème de négociation toute la dimension qu'il mérite. D'autant plus qu'en termes de mixité, la société HYPERADOUR pourrait déjà aujourd'hui inspirer favorablement d'autres sociétés du Groupe Carrefour.

L'aménagement des fins de carrière, notamment des agents de maîtrise et l'accès à un dispositif de « forfait jour » réduit pour les cadres seniors sont des dispositions qui vont dans le bon sens. Elles manifestent la volonté de l'entreprise de prendre en compte la pénibilité et maintenir dans l'emploi les cadres seniors.

Cet accord méritera probablement des améliorations, dans le futur, notamment sur le thème du tutorat ou sur des mesures visant les seniors. Mais il est largement satisfaisant et concourt à l'amélioration des conditions sociales chez HYPERADOUR.